

# Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

## **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden de la séance du 08 avril 2024**

Date de la convocation : 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 16

Procurations : 3

### Présents

M. Jean-Paul DIRINGER, maire,

M. André SCHLEGEL, Mme Stéphanie HANGARTER, M. Raymond HECK, M. José FREUDENREICH, adjoints au maire,

M. Antoine HIGELE, Mme Marie-Christine HUMMEL, Mme Brigitte KLEIN, M. Gilles RINNERT, M. Vincent SCHWALLER, Mme Marjorie STANEK, M. Yannick KRUST, Mme Sophie GALLIER, M. Franck EULERT, Mme Zoé SCHREIBER, conseillers municipaux.

### Absents excusés :

M. Jean ACHATZ, Mme Corinne AUREGGIO, Mme Danielle SCHULTZ, conseillers municipaux.

### A donné procuration :

M. Jean ACHATZ donne procuration à Mme Brigitte KLEIN.

Mme Corinne AUREGGIO donne procuration à M. Jean-Paul DIRINGER.

Mme Danielle SCHULTZ donne procuration à Mme Marjorie STANEK.

### Assistent à la séance :

Mme Josiane SCHITTLY, responsable des affaires générales.

Mme Joëlle GAILLARD, Conseillère aux décideurs locaux.

M. François BACHMANN, représentant de la presse locale.

M. Yves RIDON ;

Une délégation roumaine.



Le huit avril deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de Soultzmatt convoqué en date du 27 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRINGER, maire, en mairie.

M. le Maire ouvre la séance à 19h, en saluant les membres du conseil municipal présents, ainsi que Madame Joëlle GAILLARD, Conseillère aux Décideurs Locaux, auprès du Service de Gestion Comptable (SGC) de Guebwiller, Mme Josiane SCHITTLY, responsable des affaires générales, ainsi que M. François BACHMANN, représentant de la presse locale et M. Yves RIDON, qui publie régulièrement les événements communaux sur les réseaux sociaux.

Il salue également chaleureusement la délégation roumaine représentée par :

- M. Calin Gheorghe, Maire de Gura Râuli et son épouse Calin Ioana,
- M. Marton Daniel, consultant en fonds européens et son épouse Marton Liliana,
- M. Demian Petru Toader, archiprêtre,
- M. Campan Alexandru, prêtre et son épouse Campan Iuliana,
- M. Peana Ioan, prêtre,

présents à Soultzmatt pour les célébrations du 100ème anniversaire de l'inauguration du cimetière roumain qui se dérouleront le 09 avril 2024 et invités à assister à cette séance du Conseil Municipal, importante puisque s'agissant d'une séance budgétaire.

D'autre part, M. le Maire adresse ses remerciements à M. André SCHLEGEL pour l'organisation de la sortie du « Sentier des poètes » du 23 mars dernier, qui a cette occasion rendu hommage à la marraine du « Dichterwag, Mme Dinah Faust, récemment disparue.

Il remercie également M. José FREUDENREICH, son épouse Josiane, Coordinatrice, ainsi que l'ensemble de l'équipe des bénévoles qui s'occupent quotidiennement du parc à daims, et qui ont été invités à partager un repas convivial chez Bouvi.

Puis M. le Maire énumère les pièces remises à l'assemblée :

- Une invitation de l'association « Les Amis de Schwartzenthann » à l'inauguration de la modélisation 3D de Schwartzenthann le samedi 04 mai 2024 ;
- Une parution de la presse portant sur la brasserie d'Emile ;
- Une invitation aux commémorations du centenaire de l'inauguration du cimetière roumain le 09 avril 2024 ;
- Une parution de la presse du 7 avril 2024 portant sur l'histoire centenaire du cimetière roumain ;
- le planning des prochaines réunions et manifestations.

Ceci exposé, il est passé à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu des commissions réunies du 26 février 2024
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2024
4. Approbation du compte-rendu des commissions réunies du 11 mars 2024
5. Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire
6. Compte administratif 2023 budget principal
7. Compte administratif 2023 budget annexe - Exploitation forestière
8. Compte de gestion 2023 budget principal
9. Compte de gestion 2023 budget annexe - Exploitation forestière
10. Affectation des résultats de l'exercice 2023 budget principal
11. Affectation des résultats de l'exercice 2023 budget annexe - Exploitation forestière
12. Fixation des taux d'imposition 2024
13. Subventions 2024
14. Budget primitif 2024 - budget principal
15. Budget primitif 2024 - budget annexe - Exploitation forestière
16. Démolition et reconstruction du pont d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt : attribution du marché de travaux

17. Réhabilitation des ateliers municipaux : avenant n° 2 au marché de travaux lot n° 11  
« Enduit extérieur - peinture »
18. Aménagement du parvis de l'église de Soultzmatt : validation de l'avant-projet
19. Rectification matérielle de la délibération du 11 octobre 2021 portant sur la vente du tréfonds de l'ensemble immobilier à la SàRL du Music-Hall
20. Concession en forêt communale
21. Divers et informations

### **Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Josiane SCHITTLY, responsable aux affaires générales, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

#### **DECIDE**

à l'unanimité des membres présents ou représentés, de désigner Madame Josiane SCHITTLY, en qualité de secrétaire de la séance.



### **Point n° 2 - Approbation du compte-rendu des Commissions réunies du 26 février 2024**

Le procès-verbal des commissions réunies du 26 février 2024 a été remis à tous les conseillers, préalablement à la réunion.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'en approuver la rédaction.

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **approuve** le compte-rendu des commissions réunies du 26 février 2024.



### **Point n° 3 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2024 a été remis à tous les conseillers, préalablement à la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des interventions à propos de ce document.

Aucune remarque n'étant formulée et aucune modification n'étant demandée, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2024.

Le registre est signé.



#### **Point n° 4 : Approbation du compte-rendu des Commissions réunies du 11 mars 2024**

Le procès-verbal des commissions réunies du 11 mars 2024 a été remis à tous les conseillers, préalablement à la réunion.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'en approuver la rédaction.

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu des commissions réunies du 11 mars 2024.



#### **Point n° 5 : Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire**

Conformément à la délibération du 28 mai 2020 et du 10 juillet 2020, l'assemblée est informée que le Maire a utilisé la délégation de compétences que le Conseil municipal lui a accordée en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

##### **a) Attribution de marchés publics**

- *Reprise du chemin du Klosterrain*

Le chemin du Klosterrain présente de façon récurrente de nombreuses ornières malgré les réparations qui ne résistent pas aux intempéries, et rendent la circulation très difficile pour les riverains. Aussi, des travaux de reprise en pleine largeur en bi-couche ont été confiés à l'entreprise COLAS de 68120 Pfastatt pour un montant de 15 795,00 € HT soit 18 954 € TTC.

- Réfection d'un mur Rue des Prêtres à proximité du parking de l'ancien presbytère

Le devis présenté par l'entreprise STPE de 68000 COLMAR, pour des travaux de démolition et de reconstruction d'un mur en béton rue des Prêtres, au droit de la propriété de Mme MEONI, a été accepté et signé pour un montant de 6 420 € TTC.

- *Marché de service et de fournitures pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2021, le marché de service et de fournitures pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden, a été notifié à la Sté PONTIGGIA de 68270 Wittenheim pour un montant annuel de 18 919,50 € TTC, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois, soit une échéance au 31 mars 2024.

Compte-tenu des travaux de rénovation du parc d'éclairage public de Soultzmatt et Wintzfelden en cours de finalisation, un avenant n° 1 au marché susvisé, a été conclu avec l'entreprise PONTIGGIA, introduisant les modifications suivantes :

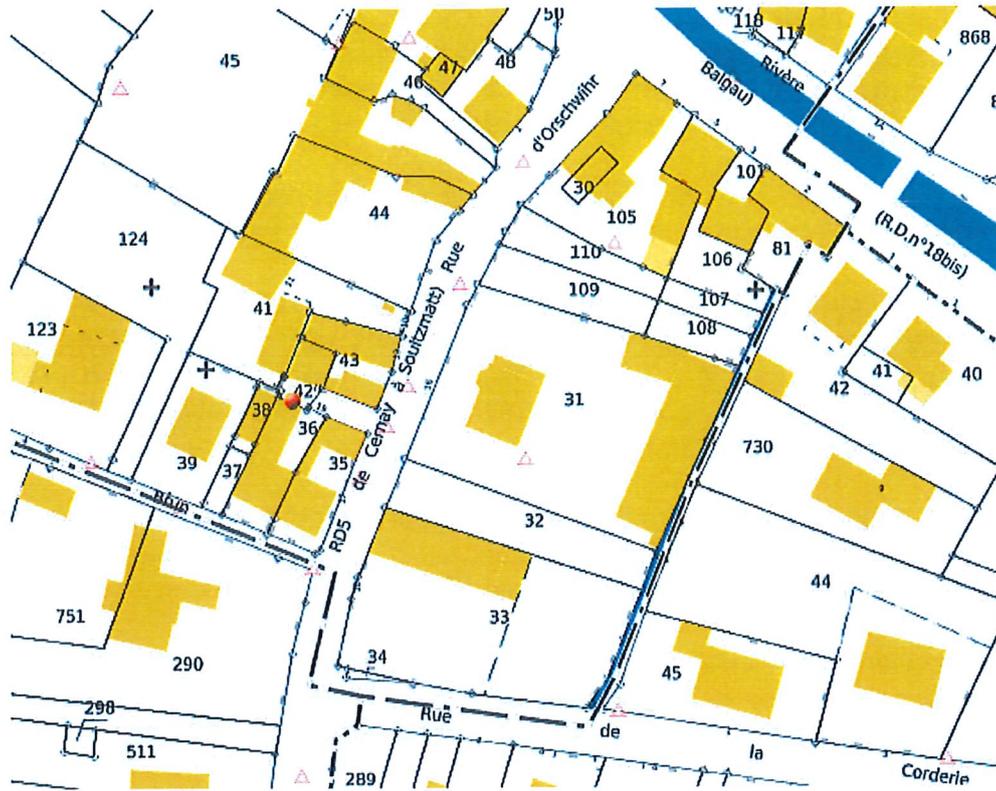
- modification des conditions financières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, liée à la rénovation du parc d'éclairage public en LED, à savoir une minoration de 4 653,90 €, ramenant le marché de base de 18 919,50 € TTC à 14 265,60 € TTC,
  - prolongation de la durée du marché de maintenance de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- *Ouverture d'une ligne de trésorerie (arrêté n° 62/2024 du 14 mars 2024) auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :*
    - Montant plafond : 500 000€
    - Durée : 12 mois
    - Taux intérêt : €ster + marge de 0.85% (si €ster est négatif, il sera réputé à zéro)
    - Base de calcul des intérêts : à compter du jour J ouvré
    - Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
    - Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté
    - Commission de non utilisation : 0,10 % annuel calculée trimestriellement en fonction du non utilisé

#### **b) Déclarations d'intention d'aliéner**

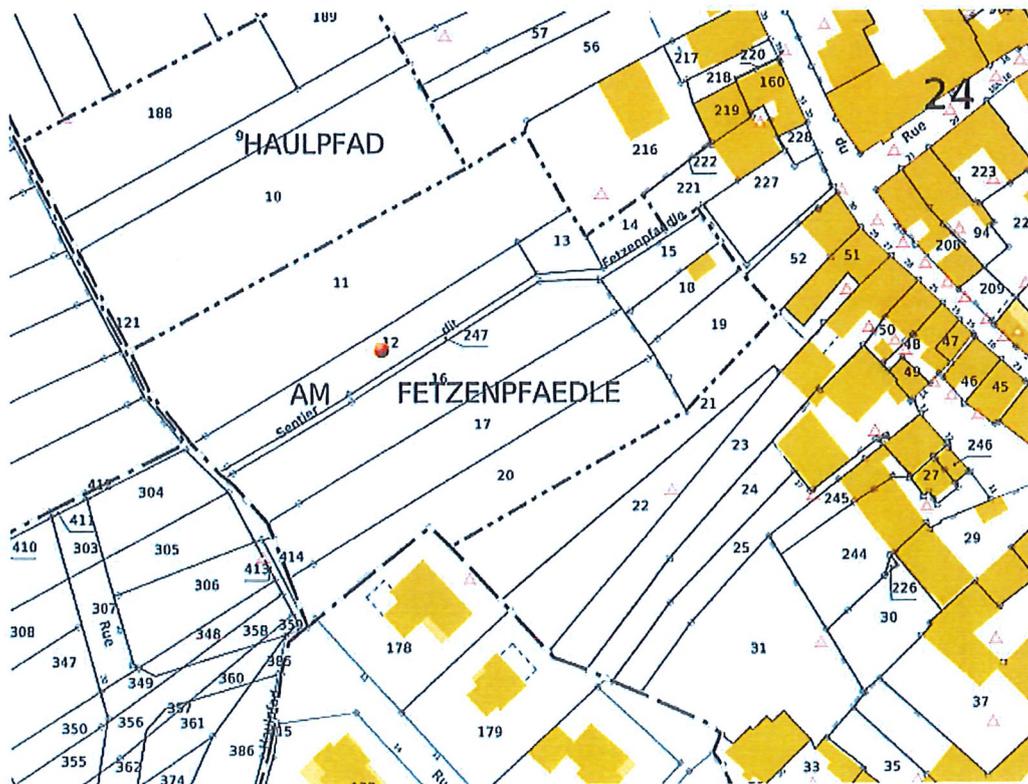
- Section 21 parcelle 42, sise 15, rue d'Orschwihr à Soultzmatt avec 72 ca (annexe 1),
- Section 24 parcelle 12, sise au lieu-dit « Am Fetzenpfaedle » avec 5 ares 96 (annexe 2),
- Section 23 parcelle 30, sise 26, rue des Boulangers - lots 4 et 12 appartement de 55,78 m<sup>2</sup> et une cave, (annexe 3)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

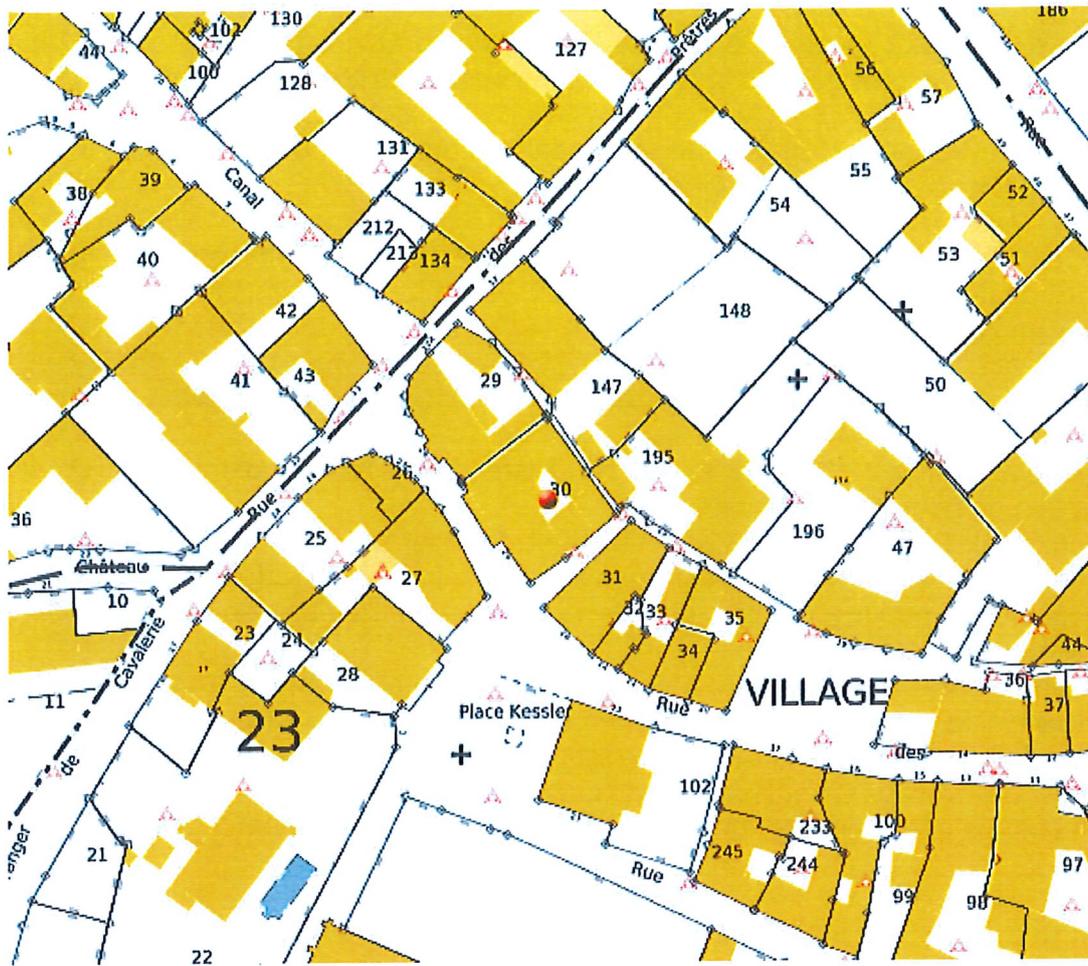
Annexe 1



Annexe 2



Annexe 3



## Point n°6 : Approbation du compte administratif 2023 budget principal

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée, conformément aux décisions prises par le conseil municipal.

- En fonctionnement, l'année 2023 est marquée par un maintien des dépenses et des recettes, hors produits de cessions exceptionnelles.
- En investissement, on note une augmentation des dépenses en raison des projets engagés dont les études avaient été menées essentiellement en 2022. Ainsi d'importants travaux ont été réalisés en 2023, tels que :
  - les travaux de conservation et de restauration du bâtiment des anciennes sources communales
  - l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la piste cyclable, la démolition et la reconstruction du pont Avenue Nessel
  - l'aménagement des sorties des rues de Talheim et du Progrès
  - la poursuite des travaux d'aménagement de la rue Principale à Wintzfelden,
  - l'aménagement du parking de la salle des fêtes de Wintzfelden, et divers travaux d'autres voiries et chemins ruraux
  - la 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation du parc d'éclairage public en LED à Soultzmatt,
  - Zone de loisirs : la rénovation des cheminements de la zone de loisirs en hydroway, sablage et éclairage du tunnel d'embouteillage, réfection du grillage du parc daims
  - le démarrage des travaux de réhabilitation des ateliers municipaux
  - la mise en place d'une première tranche de la vidéo-protection urbain

en recette par une baisse due notamment au report de versement de subventions.

Le total des dépenses et recettes s'établit comme suit :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES		2 429 254,87 €
RECETTES		3 287 043,43 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>857 788,56 €</b>
EXCEDENT REPORTE		835 522,08 €
DEFICIT REPORTE		
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>1 693 310,64 €</b>
DEFICIT DE CLOTURE		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES		3 090 417,23 €
RECETTES		1 028 045,05 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>2 062 372,18 €</b>
EXCEDENT REPORTE		259 464,39 €
DEFICIT REPORTE		
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>	-	<b>1 802 907,79 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE F+I</b>	-	<b>1 204 583,62 €</b>
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	-	<b>109 597,15 €</b>
DEPENSES REPORTEES		474 652,00 €
RECETTES REPORTEES		625 000,00 €
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>40 750,85 €</b>

Un exemplaire des documents budgétaires est remis à chaque conseiller et a été présenté dans le détail lors des commissions réunies du 11 mars 2024, et sera repris dans le tableau de présentation du budget principal 2024 ;

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection d'un président, avant que ne s'engage le vote relatif au compte administratif.

- *Election du président de séance pour le vote sur le compte administratif 2023 du budget principal -*

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. André SCHLEGEL, Premier Adjoint au Maire, en qualité de président de séance, avant que ne s'engage le vote sur le compte administratif.

M. le Maire quitte la table des délibérations pour permettre le vote du compte administratif 2023.

M. André SCHLEGEL demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'examen du compte administratif 2023.

En l'absence d'observation, de remarque ou de question, M. André SCHLEGEL propose à l'assemblée d'approuver le document présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2023.

M. le Maire rejoint la séance.



**Point n°7** - Compte administratif 2023 budget annexe - « Exploitation forestière »

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée, conformément aux décisions prises par le conseil municipal.

On peut noter notamment que les recettes de ventes de bois ont été supérieures aux prévisions. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles prennent en compte le transfert au budget principal 2023 d'un montant de 350 000 €.

Le total des dépenses et recettes s'établit comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 BALANCE GENERALE	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	493 757,33 €
RECETTES	323 307,50 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-170 449,83 €</b>
EXCEDENT REPORTE	370 910,19 €
DEFICIT REPORTE	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>200 460,36 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	475,94 €
RECETTES	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-475,94 €</b>
EXCEDENT REPORTE	17 207,53 €

DEFICIT REPORTE	
EXCEDENT DE CLOTURE	16 731,59 €
DEFICIT DE CLOTURE	
RESULTAT DE L'EXERCICE F+I	-170 925,77 €
RESULTAT D'ENSEMBLE	217 191,95 €
DEPENSES REPORTEES	0,00 €
RECETTES REPORTEES	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	217 191,95 €

Un exemplaire des documents budgétaires est remis à chaque conseiller et a été présenté dans le détail lors des commissions réunies du 11 Mars 2024 et sera repris dans le tableau de présentation du budget primitif 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection d'un président, avant que ne s'engage le vote relatif au compte administratif - exploitation forestière.

- *Élection du président de séance pour le vote sur le compte administratif 2023 - budget annexe*

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit à l'unanimité M. André SCHLEGEL, Premier Adjoint au Maire, en qualité de président de séance, avant que ne s'engage le vote sur le compte administratif 2023 du budget annexe de la commune « Exploitation forestière ».

M. le Maire quitte la table des délibérations pour permettre le vote du compte administratif 2023 - budget annexe Exploitation Forestière.

Monsieur André SCHLEGEL demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'examen du compte administratif 2023.

En l'absence d'observation, de remarque ou de question, Monsieur André SCHLEGEL propose à l'assemblée d'approuver le document présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

#### DECIDE

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la commune « Exploitation forestière ».

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Au nom de l'assemblée, M. André SCHLEGEL remercie et félicite Monsieur le Maire pour sa rigueur dans le suivi des affaires communales et pour sa bonne gestion des finances de la commune.

Monsieur le Maire remercie les adjoints pour leur engagement et pour la confiance qui lui est accordée ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation active aux débats au moment de prendre les décisions, ainsi que pour l'ensemble des projets réalisés en équipe.

Il adresse également ses remerciements à M. Raymond HECK, Adjoint au Maire en charge des affaires forestières et les services de l'ONF pour la bonne gestion et les bons résultats financiers de l'exploitation forestière.

Par ailleurs, il remercie Mme Josiane SCHITTLY, Responsable des services et la prie de transmettre ses remerciements également aux personnels des services administratifs et techniques, qui mettent en œuvre les décisions de l'assemblée.



### **Point n°8 - Approbation du compte de gestion 2023 - budget principal**

Le compte de gestion de l'exercice 2023, établi par Monsieur le Trésorier pour le budget de la commune fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et titres émis en 2023.

Par ailleurs, la balance de clôture du compte de gestion pour le budget de la commune est identique à celle du compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

#### **DECIDE**

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023.**



### **Point n°9 - Approbation du compte de gestion 2023 budget annexe - Exploitation forestière**

Le compte de gestion de l'exercice 2023, établi par Monsieur le Trésorier pour le budget annexe de la commune « Exploitation forestière » fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et titres émis en 2023.

Par ailleurs, la balance de clôture du compte de gestion pour le budget annexe exploitation forestière est identique à celle du compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget annexe « Exploitation forestière ».



**Point n° 10** - Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2022	835 522,08 €
Excédent de fonctionnement année 2023	857 788,56 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 693 310,64 €</b>
<hr/>	
Excédent d'investissement reporté 2022	259 464,39 €
Déficit d'investissement année 2023	2 062 372,18 €
<b>Total Déficit d'investissement</b>	<b>1 802 907,79 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	474 652,00 €
Recettes d'investissement reportées	625 000,00 €
<b>Solde positif</b>	<b>150 348,00 €</b>

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>1 652 559,79 €</b>
---------------------------------	-----------------------

Sur avis favorable des commissions réunies du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation à la section d'investissement (art. 1068 R-Excédent de fonctionnement)	1 652 559,79 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement)	40 750,85 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses d'investissement)	1 802 907,79 €



Point n°11 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe  
« Exploitation forestière »

Considérant que les résultats issus du compte administratif sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2022	370 910,19 €
Déficit de fonctionnement année 2023	170 449,80 €
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>200 460,36 €</b>
Excédent d'investissement reporté 2022	17 207,53 €
Déficit d'investissement année 2023	475,94 €
<b>Total excédent d'investissement</b>	<b>16 731,59 €</b>

Sur avis favorable des Commissions réunies du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Exploitation forestière » comme suit :
  - l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 200 460,36 € en recette de fonctionnement compte 002,
  - l'excédent d'investissement qui s'élève à 16 731,59 € en recette d'investissement compte 001.



## Point n° 12 - Fixation des taux d'imposition 2024

Conformément aux engagements pris par le Conseil municipal, M le Maire a proposé, lors des commissions réunies du 11 mars 2024, de maintenir à leur niveau actuel les taux des taxes de la fiscalité directe locale, inchangés depuis 1996, à savoir :

- taxe foncière bâti : 21,76 %
- bâti : 51,91 %

Par ailleurs, depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Dans cette perspective, le montant escompté de fiscalité (à bases constantes) pour l'année est repris dans le tableau ci-annexé.

Sur avis favorable des commissions réunies du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,92 %
- taxe foncière bâti : 21,76 %
- taxe foncière non bâti : 51,91 %

EVOLUTION DE LA FISCALITE ENTRE 2020 ET 2024

TAXES	2020			2021			2022			2023			2024			VARIATION 2024/2023
	TAUX	BASES D'IMPOSITION DEFINITIVES	PRODUIT	TAUX	BASES D'IMPOSITION DEFINITIVES	PRODUIT	TAUX	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES	PRODUIT	TAUX	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES	PRODUIT	TAUX	BASES D'IMPOSITION PREVIS.	PRODUIT	
Abattement	8,32	3 007 000	263 182													
Autres (Bst)	8,33	2 453 000	215 651	21,76	2 466 141	536 682	21,76	2 598 103	565 347	21,76	2 851 842	620 561	21,76	3 092 000	658 763	-6,30%
Autres (non Bst)	51,91	230 651	119 731	51,91	229 852	119 316	51,91	237 002	123 028	51,91	255 375	133 084	51,91	265 700	137 925	6,30%
<b>DUS TOTAL</b>			<b>598 574</b>			<b>658 948</b>			<b>688 375</b>			<b>771 740</b>			<b>810 961</b>	3,40%
SETP (Dotation de Compensation la Réforme de la Taxe Professionnelle)			71 928			71 928			71 928			71 928			71 928	
UGIR (Fonds National de Garantis Individuels de Pezonnets)			141 071			141 071			141 071			141 071			141 071	
amputation CCRG			365 652			365 652			365 652			365 652			365 652	
<b>DUS TOTAL</b>			<b>578 651</b>			<b>578 651</b>			<b>578 651</b>			<b>578 651</b>			<b>577 749</b>	
<b>DOTAL</b>		<b>5 630 651</b>	<b>1 177 225</b>		<b>2 638 993</b>	<b>1 234 539</b>		<b>2 835 105</b>	<b>1 267 026</b>		<b>3 108 217</b>	<b>1 350 336</b>		<b>3 237 700</b>	<b>1 388 710</b>	
Allocations compensatrices																
Autres taxes						10 796			14 962							
Taxe d'habitation			15 207													
Taxe foncière			17 782			32 041			82 585			33 627			34 196	
Taxe professionnelle																
<b>DOTAL</b>			<b>32 959</b>			<b>42 777</b>			<b>47 547</b>			<b>33 627</b>			<b>34 196</b>	
<b>DOTAL GEMERBAL</b>			<b>1 210 184</b>			<b>1 227 316</b>			<b>1 316 573</b>			<b>1 384 023</b>			<b>1 422 906</b>	

30002

## Point n° 13 - Subventions 2024

Le tableau récapitulatif comprend les subventions reconduites chaque année.

Compte-tenu des contraintes budgétaires, sur proposition des commissions réunies du 11 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- de donner la priorité aux subventions liées à nos domaines de compétences et aux associations locales.

## SUBVENTIONS 2024

Structure	Mandatées en 2023	Demandes 2024		Observations
		Date	Propositions	
<b>Divers - compte 65748</b>	<b>6 514,25 €</b>		<b>6 880,00 €</b>	
Amicale du personnel communal	1 500,00 €		1 500,00 €	
Banque alimentaire du Haut-Rhin	100,00 €	17/01/2024	100,00 €	
G.A.S Mairie de Bollwiller	270,00 €	01/12/2023	270,00 €	3 agents
Fondation du patrimoine Route Romane d'Alsace				
Société d'histoire de Rouffach	150,00 €	06/02/2024	150,00 €	
Ligue contre le cancer			500,00 €	
Ronde des fêtes	696,00 €	30/01/2024	720,00 €	
Union départemental des Sapeurs Pompiers	840,00 €	11/01/2024	760,00 €	
Les restaurants du cœur		29/02/2024		
Club Vosgien	150,00 €	05/02/2024	150,00 €	
Les amis de la gendarmerie	100,00 €		100,00 €	
Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM)		12/02/2024		
Donneur de sang				
La manne alimentaire		26/02/2024		
SIVOM - Cosec	2 248,25 €		2 300,00 €	
Ecole de musique (EMPAROVIC)				
Association française des sclérosés en plaques		08/12/2023		
ADMR Potasse Thur et Doller				
Ecole de musique Guebwiller et Soultz	460,00 €	28/11/2023	330,00 €	
Apaei St André		28/10/2023		
APAMAD		08/03/2024		

APALIB		08/03/2024		
Delta revie				
Espoir				
SEPIA		12/03/2024		
Prévention routière				
Chiens guides de l'est		10/01/2024		
AFM Téléthon		16/08/2023		
<b>Jeunes licenciés - compte 65748</b>	<b>3 794,00 €</b>		<b>1 434,00 €</b>	
Cercle sportif Saint-Sébastien	1 035,00 €		345,00 €	Jeunes licenciés (2023) et 2021+2022
AS Soultzmatt	680,00 €		280,00 €	Jeunes licenciés (2023) et 2021+2022
FC Wintzfelden-Osenbach	1 479,00 €		609,00 €	Jeunes licenciés (2023) et 2021+2022
TT Wintzfelden	600,00 €		200,00 €	Jeunes licenciés (2023) et 2021+2022
Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Vallée Noble				
<b>Subventions exceptionnelles - compte 65748</b>	<b>7 003,46 €</b>		<b>85 160,00 €</b>	
Association La Récré	70 000,00 €		82 030,00 €	
Association La Récré subvention exceptionnelle				
Association St Georges (trx)				
AS Soultzmatt	234,40 €			Réparation tondeuse
Cercle sportif Saint-Sébastien	551,86 €			Achat nouveaux justaucorps
Les Amis du Schaefertal				
Association de Chasse de la Vallée Noble				
Association des Amis du Mémorial Alsace-Moselle				
Les amis du Schwarzenhann	4 299,00 €			Modélisation 3D du Prieur
Conseil de Fabrique de Soultzmatt			1 680,00 €	Sonorisation de l'église St Sébastien
Conseil de Fabrique de Wintzfelden				
Ensemble folklorique	500,00 €		500,00 €	
ACL - service sécurité Marché de Noël				
Maison de retraite	750,00 €		800,00 €	
FC Wintzfelden-Osenbach	418,20 €			Trx garnissage finale coupe
Eléa BOESCH		08/01/2024	150,00 €	Crédit Mut Voyage à vélo en solitaire
Groupe de secours catastrophes français		06/09/2023		Subvention 2024
Groupe de secours catastrophes français	250,00 €	09/11/2023		Inondation pas de Calais
<b>Classes vertes organismes privés - compte 65748</b>	<b>120,00 €</b>		<b>290,00 €</b>	
Institut Saint-Joseph	70,00 €	24/10/2023	290,00 €	Voyages scolaires
Institut Champagnat				
Collège Jean Moulin	50,00 €			Deplac. championnat raid multisports
<b>TOTAL - compte 65748</b>	<b>87 431,71 €</b>		<b>93 764,00 €</b>	
Provisions			1 236,00 €	
Budget 2024			<b>95 000,00 €</b>	

## **Point n° 14 : Budget primitif 2024 budget principal**

Lors des commissions réunies du 11 mars 2024, les documents budgétaires ont été remis à chaque conseiller. Au cours de ces débats, l'ensemble des opérations pour 2024 a été présenté et analysé.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

### **Section de fonctionnement**

➤ Dépenses .....	2 976 774,00 €
• charges à caractères général (chapitre 011) .....	978 500,00 €
• charges de personnel (chapitre 012) .....	890 930,00 €
• Atténuations de produits (014) .....	12 500,00 €
• virement à la section d'investissement (chapitre 023) .....	690 394,00 €
• opérations d'ordre (chapitre 042) .....	25 000,00 €
• autres charges de gestion courante (chapitre 65) .....	289 700,00 €
• charges financières (chapitre 66) .....	48 650,00 €
• charges spécifiques (chapitre 67) .....	41 100,00 €
➤ Recettes .....	2 976 774,00 €
• excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) .....	40 750,85 €
• atténuations de charges (chapitre 013) .....	12 500,00 €
• produits des services, du domaine (chapitre 70) .....	82 800,00 €
• impôts et taxes (chapitre 73) .....	1 357 060,00 €
• dotations, subventions, participations (chapitre 74) .....	439 200,00 €
• autres produits de gestion courante (chapitre 75) .....	1 004 500,00 €
• produits financiers (chapitre 76) .....	39 963,15 €

NB : l'autofinancement prélevé pour la section d'investissement 2024 s'élève à 690 394,00 €.

### **Section d'investissement**

Le programme d'investissement 2024 s'élève à 3 446 831,00 Euros, auquel il faut rajouter 1 802 907,79 € de déficit reporté, 474 652,00 euros de reports, en dépenses.

Les recettes sont constituées de 3 446 831,00 € de crédits nouveaux, de 1 652 559,79 € d'excédent de fonctionnement reporté, de 625 000 € de reports, en recettes.

Le programme d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant global de 5 724 390,79 €uros. Il comprend notamment :

➤ **Amélioration du cadre de vie et développement durable**

- 2ème tranche de rénovation du parc d'éclairage public avec des luminaires LED à Wintzfelden
- Projet d'aménagement d'un city park, terrain de foot synthétique
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture abritant les ateliers municipaux

➤ **Ecoles et jeunesse:**

- Installation d'un ascenseur extérieur à l'école élémentaire de Soultzmatt et rénovation et mise aux normes PMR des toilettes
- Réfection du sol du préau de l'école élémentaire de Soultzmatt
- Réaménagement des gradins de la cour de l'ALSH

➤ **Économie :**

- Extension des réseaux de la ZA Avenue Nessel

➤ **Tourisme et environnement :**

- Finalisation de l'aménagement paysager de la 1ère tranche de la piste cyclable et poursuite des études pour la 2ème tranche de la piste cyclable depuis le parking dit du Réservoir jusqu'au chemin du Thannwiller

➤ **Travaux de voiries et bâtiments :**

- Réaménagement du parvis et des abords de l'église Saint-Sébastien de Soultzmatt
- Poursuite des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des ateliers municipaux
- Travaux d'assainissement du bâtiment des anciennes sources communales et aménagement des abords avec le déplacement des talus en amont et aval du bâtiment
- Construction d'un hall de stockage pour les associations
- Aménagement de la rue du 1er R.E.C.
- Aménagement de la rue du Château
- Démolition et reconstruction du pont d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt
- Aménagement d'un plateau sur chaussée rue de Westhalten
- Aménagement d'un parking au site de la Gauchmatt
- Réfection de divers chemins ruraux
- Aménagement du Lapidarium et des abords de l'église St-Odile de Wintzfelden

A l'instar des années précédentes, notre commune est en mesure de maintenir une dynamique d'investissement et de prestations de services de qualité dans différents domaines.

Une maîtrise rigoureuse des dépenses a permis d'atteindre l'équilibre du budget sans augmenter les taux d'imposition.

Ainsi, le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	2 976 774,00 €	2 976 774,00 €
Investissement :		
Crédits nouveaux (BP 2024)	3 446 831,00 €	3 446 831,00 €
Déficit/excédent reporté	1 802 907,79 €	1 652 559,79 €
Crédits reportés	474 652,00 €	625 000,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>5 724 390,79 €</b>	<b>5 724 390,79 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 701 164,79 €</b>	<b>8 701 164,79 €</b>

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un budget particulièrement ambitieux qui prend en compte la souscription d'un emprunt d'un million d'euros afin de permettre de mener à bien les importants projets engagés en 2024, mais qui ne met pas en défaut les finances car le niveau d'endettement est à la baisse depuis 2016, selon tableau récapitulatif de l'état de la dette ci-après :

Année	Etat de la dette au 1er janvier	Annuité à payer	dont	
			Intérêts	Capital
2016	6 689 303,77 €	621 316,34 €	173 294,51 €	705 694,76 €
2017	5 918 831,01 €	630 079,24 €	157 070,66 €	473 008,58 €
2018	5 378 008,43 €	642 191,45 €	141 589,57 €	500 601,88 €
2019	4 806 410,55 €	626 437,58 €	126 144,09 €	500 293,49 €
2020	4 486 644,36 €	448 267,96 €	71 989,00 €	376 278,96 €
2021	4 090 261,40 €	443 103,38 €	65 706,87 €	377 396,51 €
2022	3 718 856,72 €	440 136,59 €	58 259,80 €	381 876,79 €
2023	3 330 988,12 €	414 806,31 €	54 111,28 €	360 695,03 €
2024	2 970 293,09 €	411 839,65 €	47 638,84 €	364 200,81 €
2025	2 606 092,28 €	408 872,97 €	41 199,33 €	367 753,64 €
2026	2 238 338,64 €	392 439,63 €	31 585,44 €	360 854,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver le budget primitif 2024 de la commune.



## Point n° 15 - Budget primitif 2024 - budget annexe - Exploitation forestière

Le budget annexe « Exploitation forestière » 2024, établi sur la base du plan de coupes et du programme des travaux d'exploitation forestière 2024 établi par l'ONF et approuvé par le conseil municipal du 4 décembre 2023, est présenté en détail par M. le Maire à l'aide des documents budgétaires qui ont été remis à chaque conseiller :

- budget de fonctionnement : détail des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- budget d'investissement : détail d'investissement.

Il s'équilibre comme suit,

Pour la section de fonctionnement :

• <b>Dépenses</b> .....	<b>586 530,36 €</b>
- charges à caractères général (chapitre 011).....	257 090,00 €
- virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	45 298,41 €
- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012).....	95 000,00 €
- autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	184 641,95 €
- charges financières (chapitre 66).....	1 500,00 €
- charges spécifiques.....	3 000,00 €
• <b>Recettes</b> .....	<b>586 530,36 €</b>
- excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	200 460,36 €
- produits des services, du domaine (chapitre 70).....	384 570,00 €
- autres produits de gestion courante (75).....	500,00 €

NB : le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comprend un reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Gestion forestière » pour un montant de 180 000 € au budget principal.

Pour la section d'investissement :

• <b>Dépenses</b> .....	<b>62 030,00 €</b>
- immobilisations corporelles (chapitre 21).....	50 000,00 €
- immobilisations en cours (chapitre 23).....	12 030,00 €
• <b>Recettes</b> .....	<b>62 030,00€</b>
- excédent d'investissement reporté (chapitre 001).....	16 731,59 €
- virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	45 298,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver le budget primitif 2024 « Exploitation forestière », tel que présenté.

## Point n° 16 - Démolition et reconstruction du pont d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt : attribution du marché de travaux

Dans le cadre d'une mission d'évaluation structurelle de l'ensemble des ponts de la commune de Soultzmatt, confiée au bureau d'étude TEKTO, les conclusions de l'inspection réalisée sur l'ouvrage d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt (OA02 situé rue de Westhalten), a fait apparaître de graves défauts structurels pour la pérennité de l'ouvrage, à savoir :

- un affaissement de la chaussée ; l'état de la dalle de roulement ne permet plus de compter sur un effet de redistribution des charges sur les poutres adjacentes,
- une corrosion foisonnante des poutres,
- un risque de ruine par perte d'appui de la 3<sup>ème</sup> poutre depuis l'aval est à craindre.

Les désordres relevés peuvent mettre en jeu la sécurité des personnes et des biens à court termes. En conséquence, vue la situation préoccupante, l'ouvrage a été fermé à la circulation depuis le 3 novembre 2022, et sa déconstruction et reconstruction ont été conseillées.

Ainsi, par délibération en date du 5 février 2024, le conseil municipal a approuvé la réalisation de cette opération. une consultation pour les travaux de démolition de l'ouvrage existant et la reconstruction d'un pont d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt, a été publiée le 7 février 2024 sous la rubrique des annonces légales du Journal L'Alsace sur le site <https://marchespublics-amhr.safetender.com>. Le délai de remise des plis était fixé au vendredi 8 mars 2024 à 12 heures.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- L'entreprise RICHERT (groupe MADER) de Guebwiller
- L'entreprise SAERT de Benfeld
- L'entreprise ARKEDIA de Turckheim
- L'entreprise PARIETTI de Montbéliard

Conformément à l'article 11.3 du Règlement de Consultation une négociation commerciale a été engagée avec les 4 entreprises, pour une réponse au plus tard le 18 mars 2024 à 12 h.

L'analyse comparative des offres réalisée par le bureau d'études TEKTO, donne les résultats repris dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver les travaux susvisés,
- d'attribuer le marché de travaux relatif à la démolition de l'ouvrage existant et la reconstruction d'un pont d'accès à la salle des fêtes de Soultzmatt, à l'entreprise ARKEDIA SAS de 68230 Turckheim pour un montant de 228 000,00 € HT soit 273 600 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout document y afférent,
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 au compte n° 2315/165.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OFFRES ET NOTES OBTENUS – CLASSEMENT

Nom de l'entreprise / du groupement	Montant € H.T. avant négociation	Montant après négociation		Note prix/40	Note tech/50	Note délais exécut. global/5	Note délais partiel global/5	Note totale /100	Clast
		€ HT	€ TTC						
RICHERT (groupe MADER)	257 894,00 €	257 894,00 €	309 472,80 €	35,36	33,33	4,51	3,95	77,16	4
SAERT	288 842,00 €	251 280,50 €	301 536,60 €	36,29	50	4,74	3,41	94,45	2
ARKEDIA	229 693,03 €	228 000,00 €	273 600,00 €	40	50	5	5	100	1
PARIETTI	259 966,50 €	259 966,00 €	311 959,00 €	35,08	43,33	4,51	3,51	86,34	3

Sade

## **Point n° 17 - Réhabilitation des ateliers municipaux : avenant n° 2 au marché de travaux lot n° 11 « Enduit extérieur - peinture »**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation partielle des ateliers municipaux, le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 mars 2023, a approuvé l'attribution du marché de travaux lot n° 11 « Enduit extérieur - Peinture », à l'entreprise LAMMER de 68230 Wihr-au-Val, pour un montant de 15 701,76 € TTC.

Ce lot a déjà fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant, validé par le conseil municipal en date du 6 novembre 2023, portant sur des travaux de lavage haute pression et de peinture du support existant (bardage), pour un montant de 3 808,00 € HT soit 4 569,60 € TTC.

En cours de chantier, des nouvelles sujétions techniques imprévues sont apparues portant sur la fourniture et la pose d'un plafond en placoplâtre pour un montant de 5 317,60 € HT soit 6 381,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** l'avenant n° 2 d'un montant de 5 317,60 € HT soit 6 381,12 € TTC au marché de travaux lot n° 11 "Enduit extérieur - Peinture", attribué à la société LAMMER, portant le montant initial du marché après avenants n° 1 et n° 2 de 15 701,76 € TTC à 26 652,48 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux lot 11 « Enduit extérieur - Peinture »,
- **de dire** que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal au compte n° 2313/98.



## Point n° 18 - Aménagement du parvis de l'église de Soultzmatt : validation de l'avant-projet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2023, le conseil municipal a pris acte de la désignation, en qualité de maître d'œuvre pour le projet de réaménagement du parvis et des abords de l'église Saint-Sébastien de Soultzmatt, le groupement constitué du Cabinet paysagiste-concepteur GALLOIS CURIE de Niedermoschwihr, du bureau d'études VRD - OTE INGENIERIE et du bureau d'études Fontainerie - CAL'EAU, pour un montant de 48 500 € HT, basé sur le coût prévisionnel du programme des travaux de 650 000 €, établi par l'ADAUHR sur la base des propositions et esquisses d'aménagement proposées dans le cadre du concours d'idées lancé en 2021.

Ainsi, le 13 mars 2024, M. CURIE a déposé son avant-projet, selon document ci-annexé, dont le coût global est estimé à 657 266,50 € HT, hors installation d'une fontaine estimée à 117 185 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver l'avant-projet de réaménagement des abords et du parvis de l'Eglise Saint-Sébastien de Soultzmatt, établi par le Cabinet paysagiste-concepteur GALLOIS CURIE,
- d'approuver le montant prévisionnel des travaux de réaménagement du parvis et des abords de l'église Saint-Sébastien, de 657 266,50 € HT soit 788 719,80 € TTC, hors installation d'une fontaine,
- d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées au lancement de la consultation des entreprises pour les travaux en intégrant une tranche optionnelle pour la réalisation d'une fontaine, et à signer les actes y afférents à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires à l'engagement de cette opération seront inscrits au budget principal 2024 au compte 2315/161
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Région...).



**Point n° 19 - Rectification matérielle de la délibération du 11 octobre 2021 portant sur la vente du tréfonds à la Sàrl du Music Hall et des droits découlant d'un bail emphytéotique**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 octobre 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable :

- à la cession des droits découlant du bail emphytéotique conclu entre la commune de et la SàRL du Music Hall arrivant à échéance au 31 décembre 2057,
- à la vente de l'ensemble immobilier (tréfonds et droits découlant du bail emphytéotique susvisé à Mme Marie-Josée BELZUNG, respectivement toute société dont elle serait gérante et associée majoritaire, au prix de 950 000 € net vendeur.

Maître Olivier VIX, Notaire à Rouffach en charge de la maîtrise de la rédaction des actes authentiques à passer sollicite la transmission d'une délibération rectifiée précisant que la vente du tréfonds de l'ensemble immobilier à la SàRL du Music Hall porte sur la parcelle cadastrée section 9 n°226/2 d'une superficie de 35,75 ares tel qu'il en résulte du procès-verbal d'arpentage n°700 enregistré au service du cadastre le 21 novembre 2022 (cf. annexe 1).

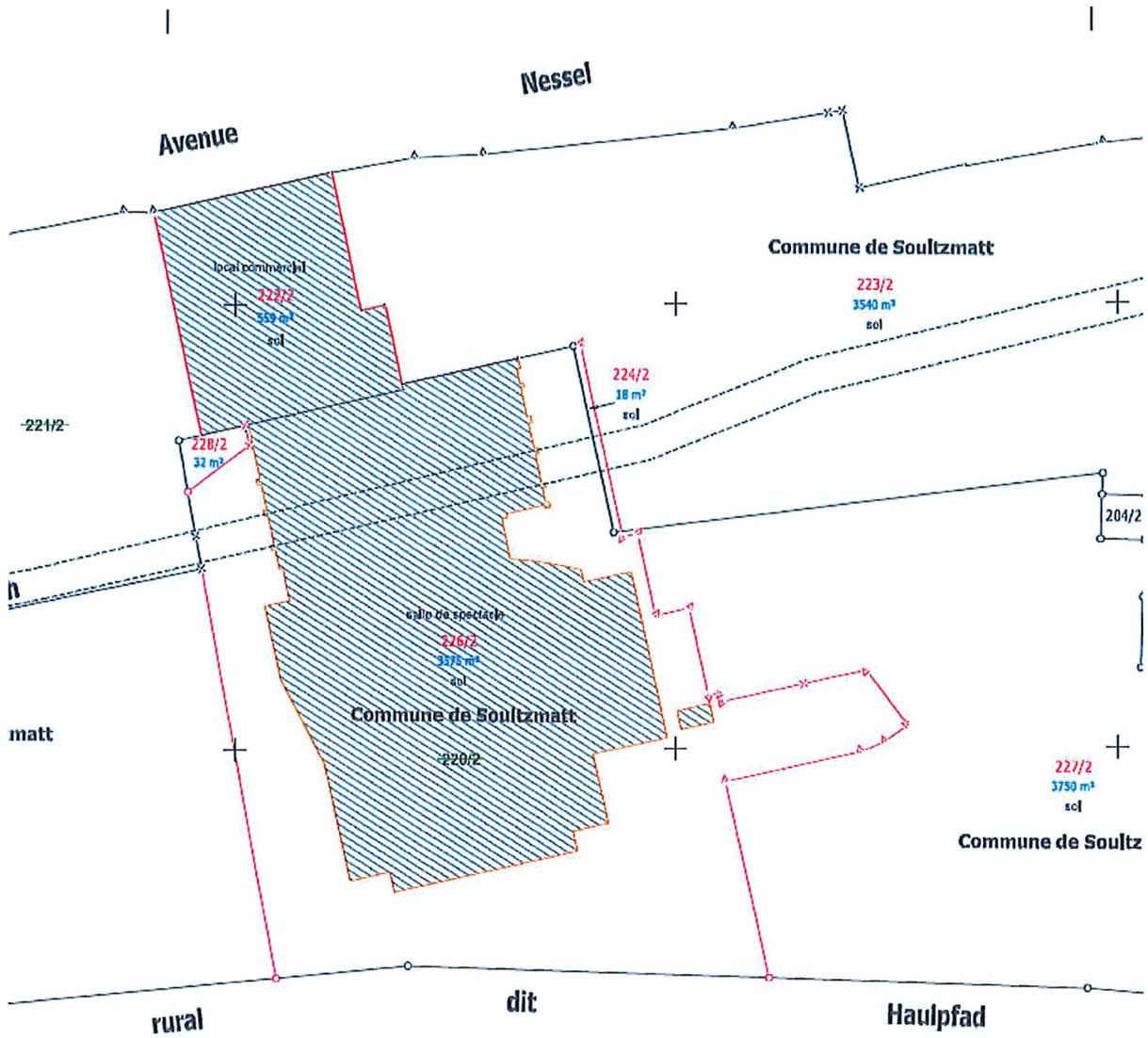
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

**DECIDE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver la rectification matérielle de la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2021 en ce sens que la vente du tréfonds de l'ensemble immobilier à la SàRL du Music Hall porte sur la parcelle cadastrée section 9 n°226/2 d'une superficie de 35,75 ares tel qu'il en résulte du procès-verbal d'arpentage n°700 enregistré au service du cadastre le 21 novembre 2022,
- de dire que toutes autres modalités restent inchangées

Annexe 1



## Point n° 20 : Concession en forêt communale

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'établissement d'une concession de passage d'une conduite d'eau potable de 200 ml sur le domaine communal au lieu-dit Klosterain, au profit de M. Heck Raymond afin de permettre l'alimentation de sa propriété sise parcelle cadastrée section 49 n° 1, aux conditions suivante :

- la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2026
- le coût : 0,20 € le mètre linéaire de canalisation, soit 40 € (0,20 € x 200ml)

Par courriel en date du 23 mars 2024, M. HECK a porté à notre connaissance de la vente de son chalet à Mme Claire HOLTZHEIER depuis le 2 mai 2023, et sollicite le transfert de la concession susvisée à Mme HOLTZHEIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

### DECIDE

A l'unanimité des membres votants présents ou représentés,  
(M. HECK ne prenant pas part au vote)

- d'accepter le transfert de la concession de passage d'une conduite d'eau potable de 200 ml sur le domaine communal au lieu-dit Klosterain accordée à M. Raymond HECK, au profit de Mme Claire HOLTZHEIER, aux conditions particulières suivantes :
  - durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du 31 décembre 2026,
  - coût : 0,20 € le mètre linéaire de canalisation, soit 40 € (0,20 € x 200ml).



## Point n° 21 : Divers et informations

- a) Présentation de l'esquisse finale de l'installation de l'ascenseur à l'école élémentaire de Soultzmatt et de la 2<sup>ème</sup> tranche de la piste cyclable depuis le parking du réservoir jusqu'au chemin du Thannwiller

Une présentation de l'esquisse finale de l'installation de l'ascenseur extérieur à l'école élémentaire de Soultzmatt, élaborée par le cabinet d'architecture KNL de Rouffach, maître d'œuvre de l'opération, est présentée à l'assemblée. Le permis de construire, soumis à des prescriptions mineures de l'ABF, est en cours d'instruction

Par ailleurs, un premier projet de tracé de la 2<sup>ème</sup> tranche de la piste cyclable depuis le parking du réservoir jusqu'au chemin du Thannwiller est présentée à l'assemblée.



**b) Création d'une « écluse » rue d'Osenbach à Soultzmatt**

Suite à diverses interpellations de riverains concernant les vitesses excessives constatées rue d'Osenbach (RD18bis) à Soultzmatt, la commune en concertation avec les services du Département avait positionné un dispositif expérimental type « écluse double », du 3 octobre 2022 au 2 décembre 2022.

Il s'avère que l'installation de cette écluse temporaire avait un impact positif auprès des riverains, qui ont pu constater que les véhicules descendaient moins vite et facilitait les sorties de propriété de manière plus sécurisée.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'implanter définitivement une écluse double, dont le coût est estimé à 6 000 € HT.

**Ce point sera discuté lors de la prochaine séance des commissions réunies.**



Ecluse test rue d'Osenbach



Modèle d'écluse définitive à Issenheim

c) Désignation d'un représentant au comité de centre de secours de Sultz matt-Wintzfelden

Le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin souhaite mettre en place des comités de centre au sein des unités opérationnelles (centre de secours de Sultz matt-Wintzfelden). Au sein de cette entité, siège le Maire de la commune ou un adjoint désigné, en l'occurrence M. José FREUDENREICH, l'Adjoint en charge de la sécurité.

En annexe un règlement intérieur du SIS 68 explique le fonctionnement et la finalité de ce comité.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.



Puis, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20H45, en invitant l'assemblée à partager un buffet de spécialités roumaines, offert par la délégation de Gura Râuli.

Auparavant, M. Calin Gheorghe, Maire de Gura Râuli profite de sa présence parmi les auditeurs, pour remettre une plaque-souvenir à M. le Maire et aux conseillers, en remerciement pour la bonne gestion du cimetière militaire où reposent 687 soldats roumains, et pour l'honneur et le respect que la commune de Soultzmatt-Wintzfelden accorde à ces héros de la nation roumaine.

D'autre part, M. le Maire de voit également remettre par M. Demian Petru Toader, Archiprêtre, une œuvre spirituelle sous la forme d'un tableau, et par M. Marton Daniel, consultant en fonds européens également, un ouvrage littéraire « Histoire de ma vie » œuvre autobiographique de la Reine Marie de Roumanie.

M. le Maire remercie chaleureusement la délégation roumaine pour ces cadeaux et profite également de l'occasion pour féliciter M. Calin Gheorghe qui a été récemment récompensé par le Trophée « Maire 3 étoiles » pour la bonne gestion de sa commune, et pour la qualité de ses équipements et de ses écoles reconnue par le Ministère de l'Education Nationale, pour être une des meilleures de la Région de Sibiu et de la Roumanie.

M. le Maire relève également que M. Calin Gheorghe est candidat aux prochaines élections municipales le 9 juin prochain, organisées le même jour que les élections européennes, et lui souhaite d'ores et déjà plein succès.

La secrétaire de séance  
Mme Josiane SCHITTLY



Le Maire  
Jean-Paul DIRINGER

